

AUDITION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU 11 FÉVRIER



2025

PROPOSITION DE LOI VISANT À
SIMPLIFIER ET RÉORIENTER LA
POLITIQUE FAMILIALE VERS LE
PREMIER ENFANT

À L'ATTENTION DE MADAME ANNE BERGANTZ, RAPPORTEURE

ÉMILIE SOUPLET RESPONSABLE PÔLE ÉDUCATION
FAUZI EL MAZZOUZ CHARGÉ DE MISSION POLITIQUE FAMILIALE

WWW.FAMILLES-DE-FRANCE.ORG

INTRODUCTION

Nous vous remercions pour cette opportunité de discuter d'un sujet essentiel pour l'avenir de notre politique familiale : l'instauration d'allocations familiales dès le premier enfant.

Aujourd'hui, de nombreuses jeunes familles expriment le souhait de devenir parents plus tôt, mais elles se heurtent à des obstacles économiques et professionnels qui retardent ce projet. Il est donc crucial d'adapter notre politique familiale aux réalités sociales et économiques actuelles, en soutenant mieux les familles dès l'arrivée de leur premier enfant.

Il est essentiel d'aider les familles à avoir le nombre d'enfant désiré soit selon le dernier sondage UNAF 2.49 enfants pour les personnes qui vivent en couple.

En vue d'enclencher cette dynamique, il faut que le premier enfant, au même titre que les suivants, soit une cible clairement définie du système des prestations sociales.

Il l'est en matière de fiscalité, dans le cas des aides sociales mais tel n'est pas le cas pour les allocations familiales. Sauf dans les Outre-mer, il n'y a pas d'allocation familiale au premier enfant. La France est d'ailleurs, dans l'Union européenne une exception.

Notre association familiale défend une réforme des allocations qui prenne en compte :

- L'universalité des allocations dès le premier enfant pour garantir un soutien à toutes les familles.
- Le maintien d'une aide pour le dernier enfant, souvent le plus coûteux pour la famille en raison des frais liés aux études et à l'autonomie progressive des aînés.
- Une meilleure lisibilité du système grâce à sa simplification.

1. UN ACCOMPAGNEMENT NÉCESSAIRE DÈS LE PREMIER ENFANT

L'arrivée du premier enfant marque une transition importante dans la vie des familles. Pourtant, cette étape s'accompagne de nouvelles charges financières importantes, notamment en matière de logement, d'équipement, de garde et d'éducation.

Actuellement, les allocations familiales ne sont versées qu'à partir du deuxième enfant, ce qui laisse les jeunes parents sans soutien à un moment clé.

Selon l'INSEE, le coût moyen pour élever un enfant de 0 à 3 ans est d'environ 3 600 € par an. Or, ces dépenses peuvent peser lourdement sur le budget des ménages, notamment dans les premières années de la vie familiale où les revenus sont souvent plus limités.

Un soutien financier dès le premier enfant permettrait aux jeunes familles d'aborder cette transition avec plus de sérénité. Cela favoriserait également une meilleure conciliation entre vie familiale et professionnelle en leur offrant plus de choix en matière de mode de garde et d'organisation du travail.

Ce soutien financier offrirait des ressources pour subvenir aux besoins de base de leur enfant. Environ 4 parents sur 10 estiment qu'ils n'ont pas bénéficié d'un soutien suffisant de la politique familiale à l'arrivée de leur premier enfant. On relèvera que le pourcentage est sensiblement le même, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle.

Dans les dépenses, les éléments importants à prévoir sont : logement plus grand, frais de garde, équipement, alimentation, loisirs sont autant d'éléments à prendre en compte.

En outre, face à une démographie en berne, un soutien dès le premier enfant pourrait :

- encourager les familles dans leur désir d'enfants
- soutenir les jeunes familles et les familles monoparentales

Il convient de prendre aussi en compte le rôle des pères, leur permettre et les encourager à faire vivre la coparentalité.

Idéalement, et dans l'optique de dissiper des inquiétudes, il est intéressant de prendre en compte l'idée d'une allocation universelle non corrélée au plafond des revenus pour le premier enfant.

Une telle mesure permettrait de garantir un soutien équitable et efficace à toutes les familles, indépendamment de leur situation financière, et de promouvoir une société plus solidaire et inclusive.

Familles de France souhaite construire une politique familiale généraliste avec des ambitions sociales multiples et ciblées.

Familles de France souhaite en établissant une allocation dès le premier enfant favoriser l'accueil du jeune enfant et l'accompagnement des parents.

Tableau 1 : âge moyen de la mère selon le rang de naissance (Source : INSEE)

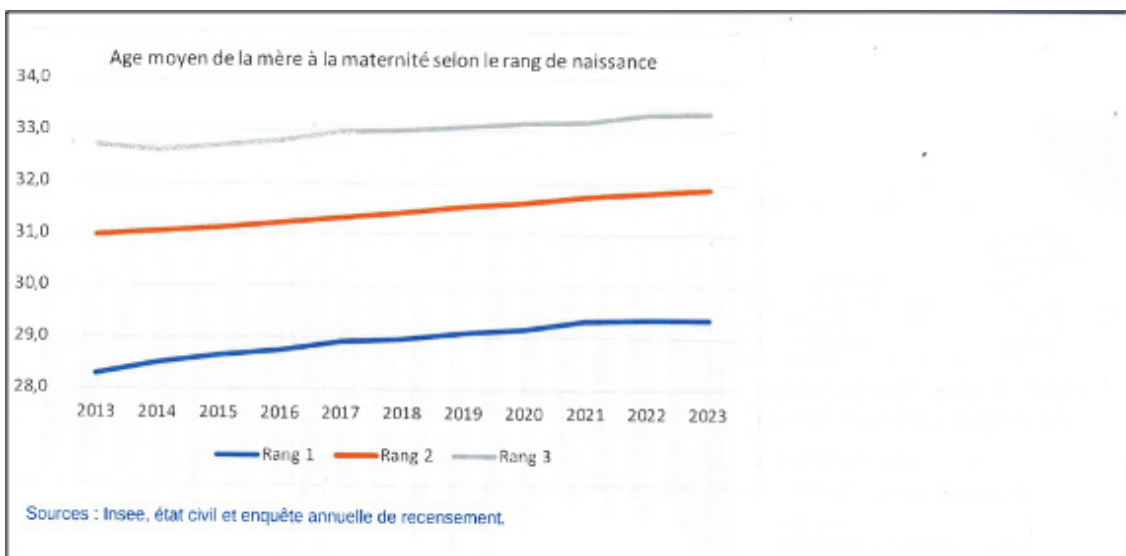
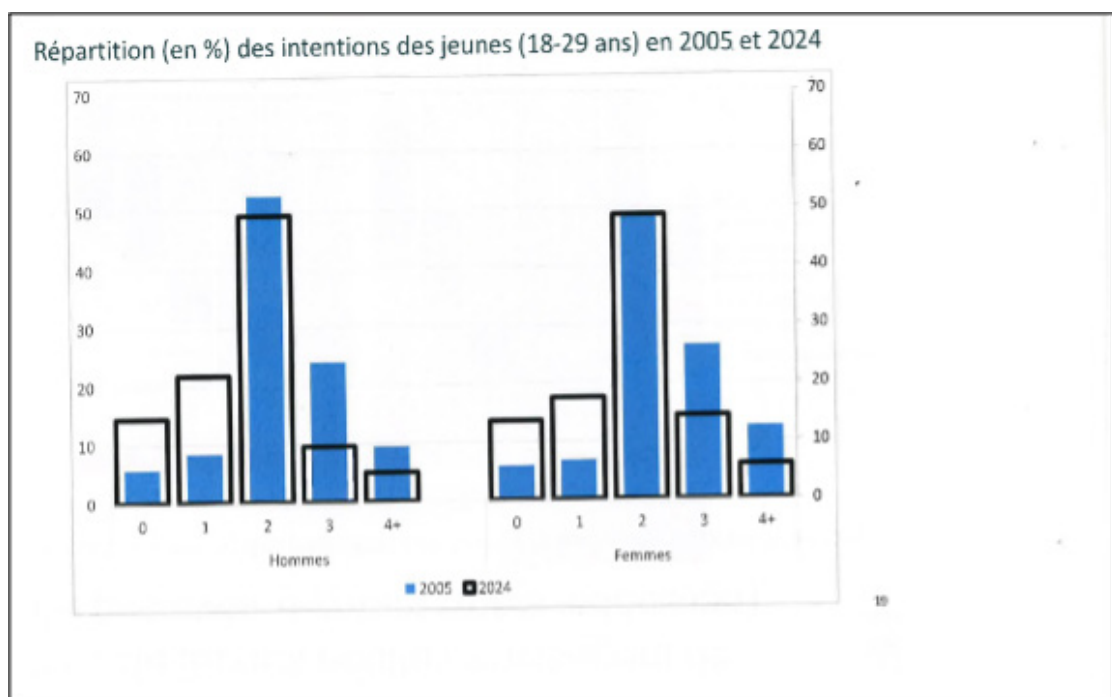


Tableau 2 : Répartition en % des intentions d'enfants pour les jeunes adultes (2005-2024) (Source : INED)



2. DES FAMILLES QUI SOUHAITENT ÊTRE MIEUX ACCOMPAGNÉES

Les enquêtes montrent que de nombreux couples aimeraient avoir des enfants plus tôt, mais qu'ils repoussent ce projet en raison de l'instabilité professionnelle et du coût de la vie.

Aujourd'hui, la parentalité intervient de plus en plus tard, souvent après la trentaine, non par choix mais par contrainte professionnelle et économique. Selon l'observatoire des familles 21% des familles aurait préféré avoir leur 1er enfant plus tôt. Par rapport à 2012, la part d'enfants arrivés plus tard que souhaité a plus que doublé.

Il faut répondre aux problématiques des femmes qui subissent le recul de l'entrée dans la maternité et engagent des alternatives tardives qui peuvent être médicalement complexes (congélation des ovocytes, fécondation in vitro tardives etc).

Le renforcement du soutien aux familles dès le premier enfant serait donc une réponse adaptée aux attentes des jeunes parents. Cela leur permettrait d'accueillir leur enfant dans de meilleures conditions et d'avoir la liberté de faire des choix familiaux sans être freinés par des difficultés économiques.

Il est évident que la question de l'allocation familiale dès le 1er enfant n'est qu'un levier qui doit être accompagné d'une aide plus globale aux familles dans la conciliation la vie professionnelle et familiale.

La question du mode de garde est centrale. Avoir un mode de garde est en effet l'une des principales préoccupations des parents.

Avec un allongement des carrières, l'éloignement géographique ou une propension des grands-parents à vouloir profiter de leur retraite, la solidarité familiale n'est plus aussi aisée que dans le passé.

Les collectivités peinent à répondre aux besoins des familles. Pour prendre l'exemple de Paris et du 15eme arrondissement quartier familial, s'il en est, il y a 700 berceaux de gelés dans les crèches publiques, du fait de souci de recrutement, ce qui fait chuter à 17% le taux de réponses favorables aux demandes de place en crèches.

Face à ces chiffres, il est essentiel de permettre aux parents qui le souhaitent de pouvoir allonger leur présence auprès de leurs enfants dans des conditions financières plus confortables.

Une politique familiale performante est une politique qui permet aux familles de construire un modèle familial qui leur correspond.

3. UNE POLITIQUE FAMILIALE PLUS ÉQUITABLE ET EFFICACE

Actuellement, les aides publiques sont concentrées sur les familles ayant plusieurs enfants, ce qui doit se poursuivre, tout en s'adaptant à une réalité familiale contemporaine : une majorité de familles d'un ou deux enfants. Il est donc essentiel d'adapter les dispositifs pour mieux répondre aux besoins de toutes les familles.

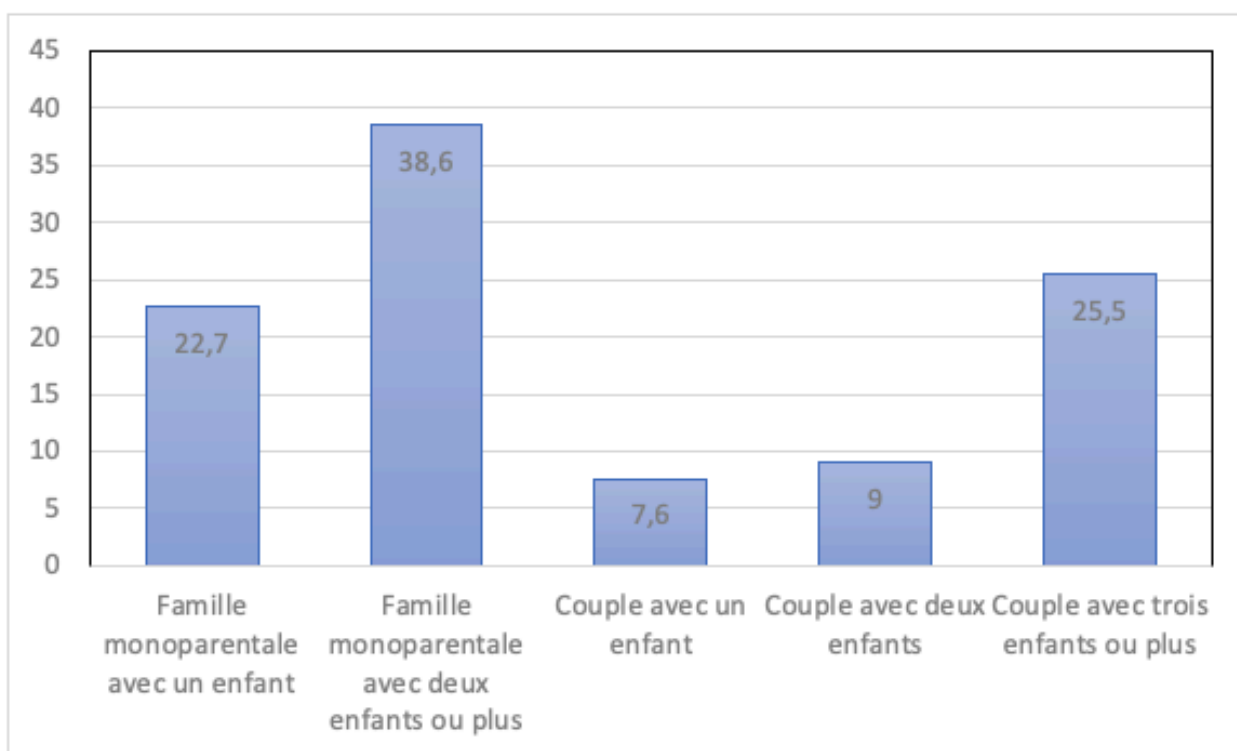
Dans un contexte de natalité en berne remettant en cause l'équilibre sur lequel repose notre système d'État-providence, il semble essentiel d'agir en favorisant la naissance du 1er enfant.

Il convient également de favoriser l'entrée dans la parentalité pour permettre aux familles de dérouler par la suite leur projet familial, ainsi que de faire en sorte que le nombre d'enfants se rapproche le plus possible du nombre d'enfants désirés.

Concernant la forfaitisation par enfant : elle permettrait de simplifier la lisibilité du système et serait un gain tant pour l'administration que pour les familles souvent perdues dans les méandres administratifs.

Il y a donc urgence à adapter les dispositifs pour mieux répondre aux besoins de toutes les familles.

Tableau 3 : Taux de pauvreté en % selon la configuration familiale (Source INSEE)



Il est néanmoins à rappeler que la France dispose d'un système global qui n'est pas si mauvais par rapport aux autres pays européens et qu'elle reste encore en tête de file sur la natalité.

Enfin, il convient de porter l'argument d'étendre ces allocations au premier enfant, en se référant à l'existant en outre-mer qui pourrait être appliqué à l'ensemble du territoire, et ce, dans une démarche égalitaire.

Familles de France propose une réforme qui garantirait :

- Une allocation familiale universelle dès le premier enfant, pour un soutien équitable à toutes les familles.
- Un maintien des allocations jusqu'aux 18 ans du dernier enfant.

CONCLUSION

La politique familiale et notre système de prestations familiales doivent toujours rechercher un équilibre entre solidarité horizontale des familles sans enfant vers les familles avec enfants, et, solidarité verticale des familles riches vers les familles pauvres.

Si une dimension l'emporte sur l'autre, c'est le danger d'une politique familiale devenant une politique sociale où certains ont le sentiment de contribuer sans jamais recevoir.

Familles de France loue le caractère universel de la proposition de loi qui redonne aux allocations familiales, un caractère familial et non spécifiquement social, et, appelle à la prise en compte et au soutien des familles en souffrance par des prestations ciblées.

L'instauration d'allocations familiales dès le premier enfant est une mesure de justice sociale et de soutien à la natalité.

Elle permettrait aux jeunes familles de mieux accueillir leur premier enfant et de construire un projet familial dans de meilleures conditions.

Nous appelons les parlementaires à engager cette réforme essentielle pour répondre aux attentes des familles d'aujourd'hui et garantir un avenir à notre politique familiale.

Nous restons à votre disposition pour approfondir ces propositions et travailler ensemble à une évolution nécessaire du système des allocations familiales.

Merci de votre attention.

Fédération Nationale Famille de France

28, Place Saint Georges

75009 Paris

www.familles-de-france.org

